

Orges, le 15 novembre 2019

**Convocation au Conseil intercommunal  
de l'Arrondissement scolaire de Grandson**

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil intercommunal de l'Arrondissement scolaire de Grandson est convoqué pour le

**Mercredi 4 décembre 2019 à 20h00 à Bonvillars (Salle de La Cour)**

**Ordre du jour**

- 1 Appel
- 2 Approbation du PV des assemblées des 19 juin et 10 juillet
- 3 Assermentations
- 4 Election d'un membre au comité directeur
- 5 Rapport de la direction scolaire
- 6 Gestion du bâtiment Borné Nau A - rapport
- 7 Comptes 2018-2019 – rapport du comité directeur
- 8 Rapport de l'organe de révision
- 9 Rapport de la commission de gestion
- 10 Discussion et vote
- 11 Communication du CODIR
- 12 Divers et propositions individuelles

Les documents préparatoires sont annexés à la présente convocation, hormis le rapport de la commission de gestion qui vous parviendra ultérieurement.

Au plaisir de vous y rencontrer.

Le président



Jean-Philippe Petitpierre



# Liste des présences -Assemblée du 4 décembre 2019

40  
T.A ASS

## Bonvillars

M. Fernandez Victor Bonvillars  
 M. Meylan Thomas Bonvillars  
 Mme Meylan Valentine Bonvillars

✓
✓
A

## Champagne

M. Gagnebin Fabian Champagne  
 Mme Holenweg Virginie Champagne  
 M Tenaglia Claudio Champagne  
 Mme Waller Béatrice Champagne

✓
✓
ASS
✓

## Concise

M. Jeanneret Joël Concise  
 M. Mermod Philippe Concise  
 Mme Zwietnig Corinne Concise

✓
✓
EXCUSE

## Corcelles-près-Concise

M. Därendinger Claude Corcelles-près-Concise  
 M. Lebet Vincent Corcelles-près-Concise

✓
✓

## Fiez

Mme Santini Brand Rebecca Fiez  
 Mme Thévenaz Claire Fiez

✓
✓

## Fontaines

Mme Boesiger Carole Fontaines  
 M Nussbaumer Cédric Fontaines

✓
✓

## Giez

Mme Derosa-Favre Antoinette Giez  
 Mme Montandon Sylvie Giez

~~Mme Hélène Lena-Bormoz~~

démiss.
✓
ASS

## Grandevent

Mme Chessa Isabelle Grandevent  
 M Falcy Vincent Grandevent

✓
✓

## Grandson

Mme Bardet Judith Grandson  
 Mme Bovay Chantal Grandson  
 M. Cornaz Hervé Grandson  
 Mme Décoppet Delani Grandson  
 M. Emmel Michel Grandson  
 Mme Helfer Nicole Grandson  
 M. Payot François Grandson  
 M. Payot Jonathan Grandson

✓
✓
✓
EXCUSE
✓
✓
✓
✓



**Montagny**

M.	Canna	Dominique	Montagny
Mme	Lefebvre	Orlita	Montagny
M.	Lunardi	Pierre-Alain	Montagny

✓
✓
✓

**Mutrux**

M.	Ferrando	Frédéric	Mutrux
Mme	Maradan	Anne	Mutrux

✓
✓

**Novalles**

Mme	Amiet	Elodie	Novalles
M.	Pellet	Marc	Novalles

✓
✓

**Onnens**

Mme	Cosandey	Anne-Catherine	Onnens
M.	David	Cédric	Onnens

✓
✓

**Orges**

Mme	Cachin	Saskia	Orges
M.	Petitpierre	Jean-Philippe	Orges

EXCUSE
✓

**Provence**

M.	Favre	Johny	Provence
M.	Palmieri	Pietro	Provence

✓
✓

**Tevenon**

Mme	Forand	Aude	Tévenon
Mme	Röthlisberger	Khadija	Tévenon
Mme	Tharin	Lucie	Tévenon

✓
✓
✓

**Valeyres-sous-Montagny**

Mme	Di Pietrantonio	Arlette	Valeyres-sous-Montagny
M.	Favre	Constant	Valeyres-sous-Montagny
Mme	Roulet	Sonja	Valeyres-sous-Montagny

✓
✓
✓

**Vugelles-la-Mothe**

Mme	Beuret	Magdalena	Vugelles-La Mothe
M.	Jeckelmann	Michel	Vugelles-La-Mothe

✓
ASS ??



### Procès-verbal de l'Assemblée du Mercredi 04 décembre 2019 à Bonvillars

L'Assemblée a été convoquée avec l'ordre du jour suivant:

1. Appel
2. Approbation des procès-verbaux des séances des 19 juin et 10 juillet 2019
3. Assermentations
4. Election d'un membre au comité directeur
5. Rapport de la direction scolaire
6. Gestion du bâtiment Borne Nau A - rapport
7. Comptes 2018/2019 - rapport du comité de direction
8. Rapport de l'organe de révision
9. Rapport de la commission de gestion
10. Discussion et vote
11. Communications du comité de direction
12. Divers et propositions individuelles

M. le Président, J-Ph. Petitpierre, ouvre la séance à 20h00 en souhaitant la bienvenue à tous.

#### **1. Appel**

La Secrétaire procède à l'appel, 39 membres sont présents. Le Quorum est atteint, le Conseil peut délibérer.

Excusés: Mmes V. Meylan (Bonvillars), C. Zwiethig (Concise), D. Décoppet (Grandson), E. Amiet (Novalles) et S. Cachin (Orges) et M. F. Ferrando (Mutruix).

Démissionnaires: Mme A. Derosa-Favre (Giez) et M-Ch. Robba (Vugelles-La-Mothe) maintenant membre du CODIR..

#### **2. Approbation des procès-verbaux des séances des 19 juin et 10 juillet 2019**

Moyennant la modification suivante:

- PV de la séance du 19.06.19, page 11, points 10 et 11: corriger le nombre d'abstentions de vote pour les préavis Concise et Champagne.

*Le PV de la séance du 19 juin 2019 est accepté avec une abstention.*

Pas de remarque par rapport au PV de la séance du 10 juillet 2019.

Le PV de la séance du 10 juillet 2019 est accepté avec 4 abstentions.

### **3. Assermentations**

Mme Mélanie Cena-Bornoz (Giez) est assermentée. Ceci porte le nombre des membres présents à 40.

### **4. Election d'un membre au comité de direction**

M. le Président rappelle qu'il manque toujours un 5ème membre au Comité. Il explique que la charge de travail est trop importante pour les 4 membres actuels et qu'ils ont besoin de soutien au risque de les voir démissionner aussi. Il demande à l'Assemblée de proposer des candidat.e.s.

M. J. Favre (Provence) demande si les communes du « centre » (Champagne, Bonvillars, Concise et Onnens) se sont réunies pour proposer un.e candidat.e.

M. F. Gagnebin (Champagne) répond qu'effectivement les communes se sont réunies mais n'ont pas réussi à trouver un.e candidat.e qui serait disponible pour siéger une fois par semaine aux réunions du comité de direction.

M. le Président explique que les membres ont la possibilité de déposer une motion demandant un changement de statut afin de permettre à des personnes en dehors des municipalités de pouvoir se présenter au comité directeur.

Mme C. Thévenaz (Fiez) demande si, à long terme, il n'est pas prévu d'engager un professionnel qui assume cette responsabilité à 100%. Elle rappelle, qu'en tant que municipale, elle assume déjà une grande charge de travail et qu'elle ne peut imaginer en ajouter une autre au sein du comité de direction. Elle donne l'exemple du RADEGE qui a une directrice à 100 % et un comité directeur qui se réunit une fois par mois, elle demande pourquoi ne pas imaginer le même fonctionnement pour l'ASIGE.

M. S. Silvani, président du CODIR, répond que, comme cela a déjà été évoqué lors du dernier Conseil, il s'agit d'une piste que les membres explorent. En effet, dans la perspective future, avec le centre sportif à gérer, il est possible d'imaginer un poste à 100% (ce qui n'est pas le cas actuellement) et ce serait plus attractif pour le poste. D'autres pistes aussi seront étudiées, par exemple de séparer l'arrondissement en 2 un primaire et l'autre secondaire. Il n'est pas impossible de trouver une solution pour le futur mais, aujourd'hui, les statuts prévoient 5 membres au comité pour assumer la charge de travail actuelle.

La parole n'est plus demandée. Ce point reste ouvert.

### **5. Rapport de la direction scolaire**

M. le Président passe la parole à M. le Directeur d'établissement pour apporter d'éventuels compléments d'informations à son rapport (voir annexes).

M. le Directeur, C. Bohnenblust, prend la parole et explique que, suite à la reprise d'une partie des charges par le canton, l'école reçoit la moitié plus de palettes de matériel scolaire ; l'économat doit le traiter, en faire l'inventaire, mettre dans les rayonnages et avoir un suivi rigoureux. Il ajoute que les 40% destinés à ce travail sont insuffisants aujourd'hui et qu'il faudrait trouver une solution.

Il demande aux membres s'ils ont des questions par rapport à son rapport.

La parole n'est pas demandée.

## **6. Gestion du bâtiment Borne Nau A - rapport**

M. le Président passe la parole au comité directeur pour apporter d'éventuels compléments d'informations à son rapport (voir annexes).

M. S. Silvani précise que le présent rapport a été rédigé pour répondre à la demande du conseil intercommunal qui en a exprimé le souhait. Et que M. F. Di Franco se tient à disposition pour répondre aux questions.

M. H. Cornaz (Grandson) demande si, par rapport aux différents défauts mentionnés dans le rapport, sur un bâtiment récent, le Comité avait fait recours pour signaler ces défauts cachés afin que les frais ne soient pas à la charge de l'ASIGE.

M. F. Di Franco répond qu'il s'agit de défauts de jeunesse du bâtiment. En effet, sur un toit plat avec des panneaux solaires dessus et des prises de ventilation, il suffit qu'un joint soit mal fait (ce qui était le cas) et l'infiltration d'eau se fait à travers la voie de ventilation et comme cette dernière va jusqu'au rez-de-chaussée, les dégâts ont atteints toute la colonne. Il précise que les dégâts ont été tous réparés et qu'évidemment c'est la garantie qui les couvre.

M. F. Payot (Grandson) fait remarquer que, parmi les défauts relevés, il y a un problème d'odeurs désagréables et de tuyaux obstrués. Il rappelle qu'en principe, un contrôle des égouts, avec caméra s'il le faut, devait être fait à la remise du chantier et non pas 2 ans après. Il espère que cette facture a aussi été portée à qui de droit.

Il demande ce qu'il en est des pavillons, qui sont aussi propriété de l'ASIGE et qui se trouvent en piteux état.

M. F. Di Franco répond que le sort des pavillons est lié à la mise en service du futur bâtiment multi-usages. Dans un premier temps, ils seront conservés au minimum 2 ans en prévoyance de l'augmentation des classes du secondaire. Le premier pavillon qui sera enlevé est celui situé à côté du cimetière car il est imposant et difficile à chauffer. L'autre pavillon qui est juste à côté est beaucoup plus intéressant car il a une fondation en dur, il est plus facile à gérer côté température, mais nécessite une rénovation de la façade.

Pour ce qui est des odeurs, il précise qu'il a fallu 2 ans pour trouver d'où venaient ces odeurs, plusieurs options ont été vérifiées, dont l'usage de la caméra pour vérifier les canalisations. Et c'est la caméra qui a trouvé que les tuyaux ont été bouchés par des déchets de chantier.

La parole n'est plus demandée.

## **7. Comptes 2018/2019 - rapport du comité de direction**

M. le Président passe la parole au comité directeur pour apporter d'éventuels compléments d'informations à son rapport (voir annexes).

M. S. Silvani demande aux membres s'ils avaient des questions par rapport aux documents financiers et le rapport reçus.

M. H. Cornaz (Grandson) demande à quoi sert le tableau « Répartition communes-Transports » de la page 5/5 du rapport du Codir puisque la répartition primaire/ secondaire de la page 1/5 tient déjà compte des transports. Il demande aussi pourquoi le total de Fr. 1'460'019.75 ne correspond pas à celui indiqué sur la page 1/5 Fr. 1'540'448.15

M. S. Silvani répond que le tableau en question est un extrait destiné aux communes, il leur est surtout utile pour le dossier des dépenses thématiques.

Concernant le total Fr. 1'460'019.75, effectivement le calcul est faux et a déjà été corrigé.

M. le Président explique que les communes sont astreintes à payer la péréquation intercommunale qui contient plusieurs postes. Par ailleurs, les communes peuvent aussi percevoir cette péréquation intercommunale avec plusieurs postes aussi dont le coût des transports. En effet, dans certaines communes, comme les grandes villes, les transports ne coûtent rien car les élèves vont à pied à l'école, alors que dans les zones rurales, le transport coûte plus cher, ce qui constitue un facteur défavorisant qui permet de récupérer de l'argent dans le cadre de la péréquation intercommunale. Ceci explique l'intérêt du tableau en question qui est explicite et évite aux communes d'aller chercher l'information dans les comptes.

M. H. Cornaz (Grandson) demande pourquoi il y a une différence dans la répartition des coûts entre le primaire et le secondaire.

M. S. Silvani explique que, comme le secondaire coûte plus cher que le primaire, il y a une partie qui est séparée. En plus aujourd'hui, on ne compte plus les 7-8 comme secondaires mais plutôt comme primaires, ce qui explique l'augmentation des charges pour le primaire et la baisse de celle du secondaire par rapport au budget.

Mme K. Röthlisberger (Tévenon) demande pourquoi il y a une baisse des charges pour le compte « Service médical et dentaire, pharmacie » aussi bien pour le primaire que pour le secondaire et une augmentation de celles pour la « Animation santé et prévention ».

M. S. Silvani explique que l'accent est mis plus sur la prévention ; par exemple, avant il y avait un contrôle dentaire tous les 2 ans, aujourd'hui ce sera une fois par an. En plus des quelques variations suite au changement de dentiste, il y a moins de contrôles dentaires que ce qui a été budgétisé.

M. Ph. Mermod (Concise) demande si le Codir a entrepris des démarches par rapport au problème de signatures individuelles des doyens.

M. S. Silvani rappelle qu'il s'agit d'un problème relevé par la commission de gestion il y a 2 ans. En effet, les doyens ont deux cartes qui leur permettent de retirer de l'argent sur un compte spécifique « doyens », par exemple pour payer certaines factures dans le cadre de camps. Une carte est forcément à signature individuelle. La commission de gestion a demandé un règlement interne qui limiterait les avoirs sur ce compte à Fr. 5000.- pour protéger l'ASIGE et aussi les doyens. Le Codir est en train d'étudier la question pour voir s'il est toujours utile de garder cette carte. Surtout qu'il y a une boursière à 100% aujourd'hui et qu'on a la possibilité de libérer un paiement à double signature assez rapidement. S'il faut de l'argent pour un camp, on a aussi la possibilité de verser de l'argent sur un compte « doyen » rapidement aussi. Le codir étudie la question avec le directeur pour voir s'il ne faut pas abolir ce système de cartes et ne plus avoir un système de signature individuelle mais plutôt un système à double signature.

## **8. Rapport de l'organe de révision**

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

## **9. Rapport de la commission de gestion**

La rapportrice, Mme Saskia Cachin est absente, tous les délégués ont reçu le rapport (voir annexe),

M. le Président demande si quelqu'un souhaiterait que la rapport soit lu. Tel n'est pas le cas.

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

## **10. Discussion et vote**

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

Il propose de voter ensemble les comptes et les rapports s'y référant tels qu'ils ont été présentés.

M. F. Payot (Grandson) rappelle que, selon la loi sur les communes, l'assemblée doit voter séparément les comptes et les rapports.

M. le Président passe au vote des rapports.

*Les rapports sont acceptés à l'unanimité*

M. le Président passe au vote des comptes 2018/19.

Le Conseil Intercommunal,

Vu le rapport du comité de direction, ouï le rapport de la commission de gestion, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

Article 1 : **d'adopter** les comptes de l'exercice 2018-2019.

Article 2 : **de donner décharge** au comité de direction de sa gestion de l'exercice 2018-19.

*Celui-ci est adopté à l'unanimité.*

## **11. Communications du Comité de direction**

M. S. Silvani annonce que le Codir a reçu un courrier de la part de la commune de Champagne. Selon ce courrier et dans la perspective du futur collège à Champagne, la commune avait examiné la possibilité de réaffecter le bâtiment actuel. Elle a trouvé des personnes intéressées à reprendre ce bâtiment pour août 2022. À partir de cette date-là, et si le Conseil Communal champenois se prononce en faveur de cette vente, le bâtiment ne serait plus mis à disposition de l'ASIGE pour l'école. La commune de Champagne serait encline à trouver une solution temporaire par le biais de portakabin ou d'éléments modulaires en attendant l'entrée en fonction du nouveau bâtiment en 2024/2025.

La commune de Champagne demande aussi au Codir de confirmer son intention d'étudier le concept de ce futur collège. Il rappelle que le Codir y est toujours favorable et que le Conseil Intercommunal a aussi voté en faveur de cette étude de projet lors de la séance extraordinaire du 10 juillet 2019.

Mme R. Santini Brand (Fiez) demande que, dans la mesure où le bâtiment, propriété de Champagne, est loué par l'ASIGE pour l'école, si le délai de 2022 n'était pas trop court?

M. F. Gagnebin (Champagne) explique que dans le cadre de son projet de collège, la commune de Champagne devait aussi étudier l'avenir des bâtiments existants, comment les réaffecter? Il fallait trouver une solution d'aménagement de ces bâtiments qui ne coûte rien aux autres communes. Aujourd'hui, une opportunité se présente avec un certain nombre de personnes qui rentrent dans un cadre de zone d'utilité public, et ces personnes ont des échéances. L'installation est prévue pour 2023 voire 2024 mais il faut compter une année de travaux sur ce bâtiment. La commune devait, donc, prendre une décision pour avancer. Il rappelle qu'il y a toujours des risques sécuritaires pour le collège actuel avec environ 5000 véhicules par jour qui traversent le village.

Mme C. Thévenaz (Fiez) demande au Codir s'il a déjà fait le calcul pour savoir quel est le besoin de nouvelles classes à part celles qu'il faut remplacer pour Champagne. Est-ce que les 16 classes prévues comprennent celles de Fiez, d'Onnens et de Bonvillars, vu que ces collèges vont fermer ??? En attendant, ce sont les communes qui vont payer cette future infrastructure (pas de subventions de la DGEO). Ce qui va augmenter les taux d'imposition pour toutes les communes car il s'agit d'infrastructures qui vont coûter chers au départ.

M. S. Silvani répond qu'il ne s'agit pas de prendre une décision à ce sujet aujourd'hui mais qu'on parle d'une étude. Il est plus simple d'avoir une étude globale et de montrer ce qu'on y gagne et ce que ça coûte puis au besoin de la redimensionner en me gardant que certaines infrastructures. L'idée est de soumettre un cas concret, mais il faut d'abord savoir l'impact financier d'une construction, puis l'impact si on décale et qu'on réaffecte Fiez si possible. Pour le moment on en est là, mais à un moment donné, il faut se donner des lignes directrices pour cibler le plus possible car sinon il serait impossible de sortir des chiffres et d'avoir des délais qui se respectent.

Il dit comprendre que certaines communes soient déçues de voir des classes se fermer dans certains villages. Mais il faut prendre aussi en compte les parents et la problématique des transports, en effet, regrouper sur un seul site permet de réduire ce problème de transport. Finalement, c'est l'enfant qui va à l'école et c'est lui qui est transporté et toute cette réflexion va dans le sens du bien-être des élèves. D'ailleurs, dès la rentrée 2020/21, on parle d'introduire un horaire continu pour les secondaires afin d'améliorer ce problème de transport et d'occupation des élèves. C'est complexe et avec la vue globale, il n'est pas évident de prendre en compte tous les paramètres qui sont liés entre eux. Le futur, avec un éclatement de communes comme le nôtre, c'est d'avoir des pôles, amener tous vos enfants au même endroit où ils peuvent rester toute la journée d'école (classe, gym, cantine, devoir surveillés, travaux manuels, etc. sur le même site).

Mme A. C. Cosandey (Onnens) rappelle qu'il faut garder à l'esprit que les petites écoles, qui seront fermées les unes après les autres, offrent quand même une meilleure qualité de vie aux élèves que les grandes structures, et qu'il faudrait aussi discuter avec les enseignants pour avoir leur avis en la matière.

M. le Président rappelle qu'à l'époque où il a été décidé de fermer d'autres petites écoles telles qu'Orges, Mutrux ou Provence, personne ne s'y est opposé.

M. J. Favre (Provence) se dit interpellé par le fait qu'il faille investir des millions dans un collège qui deviendra propriété de la commune au bout de 30 ans sans que l'ASIGE ait la garantie que cette commune ne changera pas d'avis après 30 ans au sujet de l'affectation du bâtiment à l'école et qu'elle

pourrait préférer le vendre à un tiers pour une autre activité comme c'est le cas avec le collège de Champagne actuel. D'où l'intérêt à ce que ce soit l'ASIGE qui investisse dans les bâtiments destinés à l'école et non pas les communes. Il déplore la décision de la commune de Champagne de vouloir vendre son collège actuel et de prévoir des containers pour les élèves en attendant la réalisation de son projet de collège.

M. J. Jeanneret (Concise) rappelle que l'ASIGE, selon les statuts, a le droit d'aliéner des terrains au niveau des communes. En effet, elle peut demander la mise à disposition d'un terrain de la part des communes mais ce n'est pas clair pour les bâtiments.

M. F. Gagnebin (Champagne) répond que cela fait 8 ans que la commune de Champagne essaie de légaliser son terrain pour y construire un collège. Donc il n'y a aucun risque que la commune de Champagne abandonne le scolaire, elle va continuer à offrir des locaux pour l'école. Il rappelle que le collège actuel date de 1830, il fait donc partie du patrimoine de la commune et il va rester sa propriété.

## **12. Divers et propositions individuelles**

M. le Président s'excuse de ne pas avoir donné la parole, en début de séance, au représentant de la commune de Bonvillars qui nous accueille ce soir. Il passe donc la parole à M. T. Meylan qui souhaite la bienvenue du Conseil dans sa commune et en convie les membres à un apéro en fin de séance.

M. le Président annonce avoir reçu une lettre de la part de M. J. Jeanneret (Concise) par rapport à la « Commission sur le règlement des transports ». Selon cette lettre, M. J. Jeanneret (Concise) qui fait partie de la dite commission, précise que dans le cadre de ses investigations, il s'est rendu compte qu'il existe un règlement type cantonal et se demande si l'ASIGE prévoit de rédiger le sien propre. Il dit aussi qu'ayant fait cette recherche à titre privé, il demande de se retirer de la commission.

M. le Président demande à l'assemblée si elle était d'accord que M. J. Jeanneret continue de faire partie de la dite commission. Pas d'opposition. Il propose de garder la commission telle qu'elle est.

M. S. Silvani répond, qu'ayant pris connaissance de ce courrier tardivement, il n'a pas préparé de réponse. Mais, il annonce que le contrat avec CarPostal va enfin être signé, une année après ; en effet, il y avait quelques divergences à éclaircir entre avocats. Le résultat sur l'année en cours est un gain sur les transports, donc l'effet du marché public a été bénéfique. On a plus de kilomètres, plus de voyages, plus d'élèves transportés et quand même un gain financier. Ce contrat va être, en principe, finalisé avant Noël et c'est sur cette base que l'on pourra rédiger un règlement de transport qui est aujourd'hui basé sur le règlement cantonal.

M. F. Payot (Grandson) annonce que le chantier du centre sportif régional devrait être terminé dans les conditions du contrat au mois de mars 2020 pour une utilisation dès le mois d'avril prochain. Il est prévu pour ce bâtiment une fête d'inauguration autour du 1er ou 2ème WE de septembre 20. Ces informations seront communiquées dès que possible.

Pour ce qui est de la SA, elle a été constituée ; elle compte 7 membres dans son conseil d'administration qui ont été désignés par les communes, elle fonctionne, elle a pu trouver le financement nécessaire. Elle est en train de signer les droits de superficie qui lui donneront sa légitimité lui permettront de devenir maître d'ouvrage sur ce site en reprise de la commune de Grandson. La fin des travaux et leur conduite se fera donc sous l'égide de la SA. Les tarifs de location ne sont pas encore arrêtés, ils sont en réflexion.

Le bâtiment multi-usages évolue bien et sa mise à disposition est planifiée pour avril 2021. Pour rappel, ce bâtiment sera dédié en partie aux pompiers et au CMS sur l'étage supérieur et les 2 autres

étages accueilleront des salles de travaux manuels/cuisine et des salles de classes. En conséquence, les travaux au collège primaire Jura à savoir la désaffectation de la vieille salle de sport pour la transformer en bibliothèque scolaire avec une responsable payée par le canton, pourront être entamés. Il faut compter 6 mois à une année de travaux dans ce collège pour finaliser cette deuxième étape du projet.

M. le Président communique la date du prochain Conseil Intercommunal soit Mercredi 17 juin 2020 et c'est la commune de Provence qui se propose d'accueillir cette prochaine Assemblée.

M. le Président lève la séance à 21h13 en remerciant la commune de Bonvillars pour son accueil.

Le Président

La Secrétaire

Jean-Philippe Petitpierre

Khadija Röthlisberger

#### Annexes

- Rapport de la direction scolaire
- Rapport du comité de direction: Gestion du bâtiment Borne Nau A
- Rapport du comité de direction: Comptes 2018/2019
- Rapport de la commission de gestion

Association scolaire intercommunale de Grandson et environs

## Rapport de direction pour l'année scolaire 2018-2019

Les effectifs de l'année scolaire écoulée étaient les suivants au 1<sup>er</sup> octobre 2018 :

13	classes du cycle enfantin	+1 classe	249
13	classes des degrés 3-4	-1 classe	266
8	classes de 5 <sup>e</sup>	=	145
8	classes de 6 <sup>e</sup>	+2 classes (ouvertes en 17-18)	164
6	classes de 7 <sup>e</sup> année	=	114
7	classes de 8 <sup>e</sup> année	+1 classe (ouverte en 17-18)	135
6	classes de 9 <sup>e</sup> année	=	111
6	classes de 10 <sup>e</sup> année	=	123
6	classes de 11 <sup>e</sup> année	=	125
1	classe développement/ressource 5-8P	-1 classe 2 classes fusionnées	12
2	classes développement/ressource 9 <sup>e</sup> - 11 <sup>e</sup>	=	28
<b>76</b>	<b>classes</b>	<b>+2 classes</b>	<b>1472</b>

Le nombre d'élèves a fortement augmenté: + 70 élèves. Cette tendance ne se confirme pas a priori pour les années suivantes. Prévisions pour la rentrée 2019-2020 : 1444 / 2020-2021 : 1440 / 2021-2022 : 1415 / 2022-2023 : 1398. Ces prévisions tiennent compte des enfants nés à ce jour et domiciliés dans le périmètre de notre établissement scolaire.

96 élèves étaient scolarisés à l'externe de notre établissement (102 en 2014-2015, 99 en 2015-2016, 87 en 2016-2017 et 107 en 2017-2018).

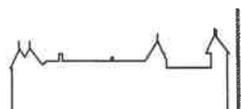
Ces 96 élèves externes se répartissent de la manière suivante :

- 33 en école privée ;
- 15 dans le parapublic (Entre-Lacs, Verdeil, foyer, etc.) ;
- 22 scolarisés à domicile sous supervision de la DGEO ;
- 22 au bénéfice d'une dérogation à la zone de recrutement pour divers motifs, ces dérogations sont accordées par la Cheffe de Département sur la base des préavis des directions et des communes concernées. A noter que ces dérogations ne sont pas forcément accordées pour une année scolaire, mais souvent pour quelques mois suite à un déménagement par exemple. Dans ce cas, des mesures facilitées entre les deux directions scolaires concernées ont été mises en place.
- 2 au bénéfice d'une dérogation intercantonale ;
- 2 élèves scolarisés à l'étranger.

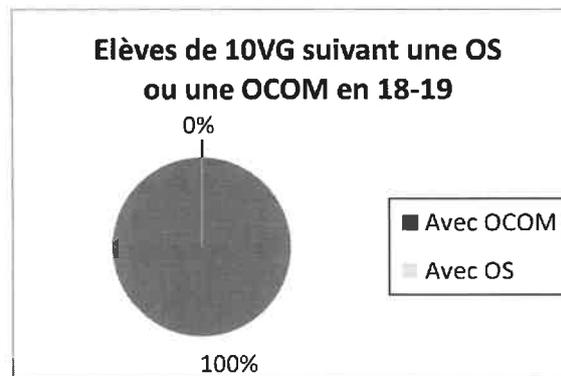
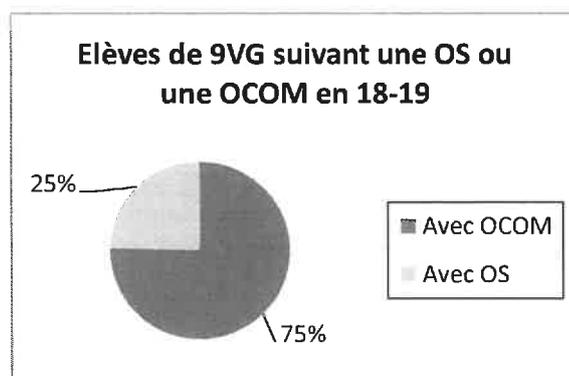
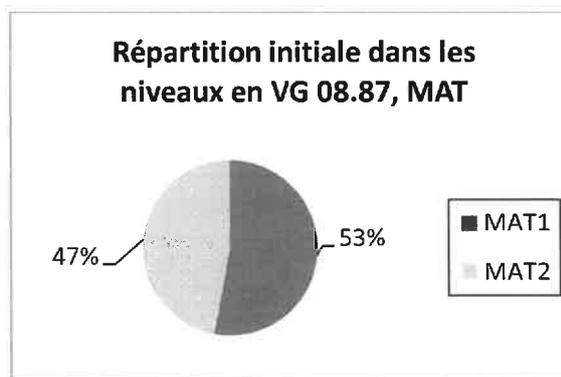
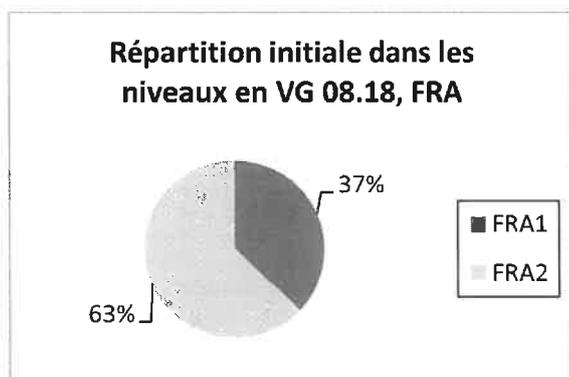
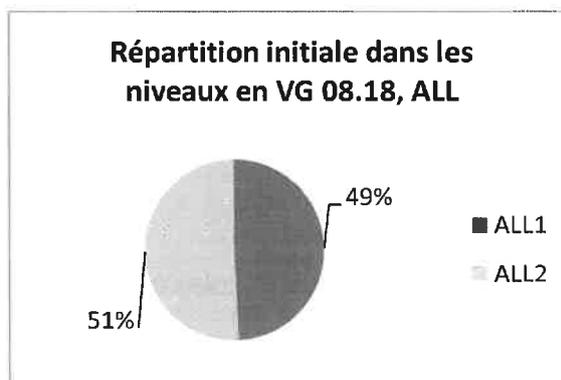
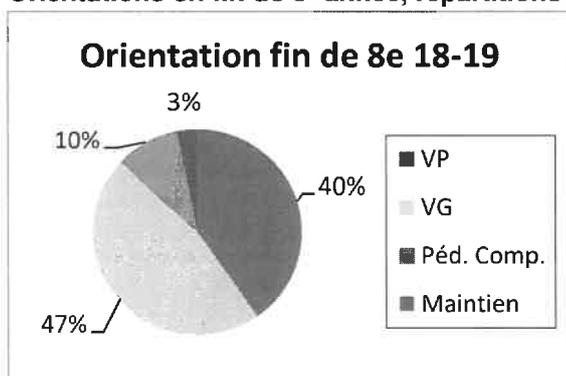
Il y a eu 114 mutations en cours d'année, soit presque deux fois plus que les années précédentes (arrivées et départs d'élèves).

### Enseignants :

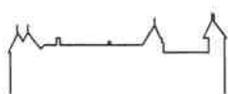
Il n'y a eu qu'une légère augmentation du nombre d'enseignants par rapport à l'année précédente : 143 enseignants (+6%) ont enseigné entre 4 et 28 périodes. 42 personnes ont enseigné à plein temps (25 périodes pour les maîtres ayant une licence universitaire ou un titre équivalent et 28 périodes pour les brevetés de l'Ecole normale ou de la HEP). 90 % travaillent à 50 % et plus. Il y a 113 femmes et 30 hommes pour un total de 110 ETP. 13 aides à l'intégration ont été engagées pour accompagner des élèves à besoins particuliers qui sont scolarisés dans une classe régulière de l'établissement.



## Orientations en fin de 8<sup>e</sup> année, répartitions



En fin d'année scolaire 2017-2018, les élèves de 8<sup>e</sup> ont été orientés selon les modalités de la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO). Les élèves orientés en voie générale (VG) ont de plus été placés dans un cours à niveau en français, mathématiques et allemand. Les élèves obtenant une moyenne supérieure ou égale à 4,5 ont été placés dans un cours de niveau « 2 » pour la discipline correspondante, les autres ont été placés dans un cours de niveau « 1 », les cours donnés en VP pouvant être considérés comme étant de niveau « 3 ». Les élèves ayant au moins un cours à niveau en niveau 2 ont pu choisir de suivre une option spécifique (OS) en VP en lieu et place des deux cours d'Options de Compétences Orientées Métiers (OCOM) de la voie générale. 22 élèves sur les 77 promus en VG ont choisi cette possibilité, ce qui correspond à la proportion habituelle d'élèves retenant cette solution. En fin de 1<sup>er</sup> semestre ou en fin d'année 5 élèves ont été réorientés de la VG en VP. Les autres ont renoncé à suivre une OS, au semestre ou en fin d'année. A noter que plus aucun élève de 10VG ne suivait une OS. Si les OS-OCOM ont lieu en même temps en 9<sup>e</sup> année, ce n'est pas le cas pour les degrés 10 et 11.



### **Examens et promotions :**

125 certificats et attestations ont été délivrés aux élèves sortants.

43 prix d'une valeur de CHF 50.- et 2 prix à une classe d'une valeur de CHF 100.- ont été attribués, grâce aux donateurs suivants :

Ackermann - Amis du Château de Grandson - Auberge "La Couronne" - Axa Winterthur - Bally Claude - BCV - Blue Fit Club - Boucherie Pavillard - BP Charpente - Crea Charpente - D+S Paysages - Etat de Vaud - Free move - Fromagerie de Provence - Gravière Sergey - Imotech Sàrl - Jaquier Sàrl - Kiwanis Club - Les Concerts de Grandson - Oberson Nathalie et Nicolas - Orio Picchio - Pharmacie Payot - Porchet Fils - Prestifilippo M. - Pro Grandson - Restaurant des Quais - Rotary Club - Sables & Gravieres - Scierie Ray - Société Fédérale de Gymnastique Grandson - Swisstube - Tennis-Club de Champagne - Vaudoise Assurances.

### **Conseil de direction :**

Le Conseil de direction se compose du directeur et des doyens :

Mme Saskia Cachin, doyenne de la pédagogie compensatoire et des élèves à besoins particuliers ;

Mme Lucie Rousseil, doyenne pour les degrés 1-4 ;

Mme Line Cuendet, doyenne pour les degrés 5-6 ;

M. Michel Sansonnens, doyen pour les degrés 7-8 ;

M. Didier Jossevel, doyen responsable des degrés 9<sup>e</sup> à 11<sup>e</sup> ;

M. Fabian Mariller, doyen responsable des degrés de 9<sup>e</sup> à 11<sup>e</sup>.

### **Organisation de l'établissement :**

*Prestations en psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire (PPLS) :*

- Mmes Chloé Chatillon et Line Rey-Castelli, logopédistes, ont leurs bureaux à « Jura ».
- Mmes Ana Cristina Cancellara et Jessica Lucifora, psychologues, ont leurs bureaux à « Jura ».
- Mme Valérie Petit, psychomotricienne, occupe un local aux Cloîtres à Grandson.

Mme Cancellara est par ailleurs la responsable des membres de l'équipe PPLS de notre établissement.

*Orientation scolaire et professionnelle :*

Mme Pauline Sanchez accompagne les élèves de 9<sup>e</sup> à 11<sup>e</sup> dans leurs recherches et leur choix de formation professionnelle.

*Chefs de file :*

Une vingtaine de maîtres s'occupent de leur spécialité, le français, le latin, les maths, ..., assistent aux conférences du département, participent à des rencontres avec des personnes de l'enseignement post obligatoire et de la formation professionnelle et gèrent les concertations de disciplines. Ils supervisent la rédaction des épreuves de certificat, d'épreuves communes internes, etc.

*Groupe santé – prévention :*

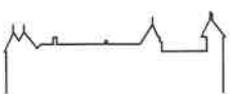
Il est composé des infirmières scolaires, Mmes Anne Lacombe et Rebecca Stoianov, de l'animatrice santé, Mme Noémie Vidmer, des trois médiateurs, Mme Caroline Français, MM Marc-Antoine Renard et Rémy Contesse, des psychologues scolaires, de Mme Line Cuendet, doyenne, et de M. Jean-Frédéric Leuenberger, médecin scolaire. Ce dernier a notamment participé à la soirée organisée par le CET pour les parents d'élèves dans le but de présenter l'ensemble des préventions organisées au sein de l'établissement.

Le groupe santé – prévention organise les actions de prévention et demande les subsides au département.

*« Pédagogie compensatoire », élèves à besoins particuliers :*

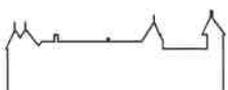
Nous accueillons un nombre toujours croissant d'élèves avec des difficultés diverses ou des handicaps qui nécessitent la mise sur pied d'un projet pédagogique adapté ou l'élaboration de stratégies différenciées, y compris dans les classes régulières.

C'est donc Mme Saskia Cachin qui est plus particulièrement en charge de ce dossier au niveau de la direction scolaire. C'est également elle qui, au sein de l'établissement, travaille à la mise en œuvre du « concept 360° ».



**Les actions de prévention et les actions diverses :**

DEGRES	CAMPS-JOUTES-SPORTS	SPECTACLES	ANIMATIONS – PREVENTIONS, DIVERS	SANTE
1-2P	Joutes enfantines aux terrains des Tuileries	Spectacles « Loup y es-tu ? » et « Poule blanche »	Prévention des abus « Jojo »	
3P			PAM : Prévention contre les morsures de chiens.	
3-4P		Spectacles « 1,2,3 Raconte-moi » et « Adieu papa »		
3P-5P			Tatout, prévention de la violence (T'as tout en toi ! T'as des atouts !)	
1-6P	Journées à ski ou en bob à Mauborget Patinoire et piscine selon planning Divers camps organisés par les enseignants Courses d'école			
3-6P	Joutes primaires aux terrains des Tuileries			
5-6P		Spectacle « Tactiques du Tic Tac » et cirque Starlight		
3-6-7P 10-11S			PROFA : le Service d'éducation sexuelle dispense les cours d'éducation sexuelle auprès des élèves du canton de Vaud sur mandat	
1P-11S			Prévention routière par la gendarmerie vaudoise Journée du lait : distribution de lait par les paysannes vaudoises dans les cours d'école	
7-8P	Joutes sportives à l'USY, Yverdon Patinoire et piscine (2x2 périodes) Courses d'école durant le camp en Vendée		Journée cantonale « Oser tous les métiers ».	
7P	Camps de ski à Leysin et aux Crosets.	M'Bunda percussions Exploration du monde « Texas »	Risques liés à l'internet : « Mes médias bien gérés » Prévention sur les comportements à risque & les ressources (prévention des dépendances) Action Pro Juventute, vente de timbres.	



8P	Camps dernière semaine à Fleurier, à Leysin et à Porrentruy.	Cirque Starlight Exploration du monde « Italie »	Passages de la brigade des mineurs (8 <sup>e</sup> ).	
9S	Camp de ski à Ovronnaz et à Zinal. Camp de peau de phoque à la cabane Brunet (val de Bagnes).	Exploration du monde « Islande »	Journée cantonale « Oser tous les métiers » « Le trajet de Gabriel » : Théâtre –forum de la troupe Caméléon sur la thématique du respect	
9-10S	Courses d'école durant le camp de Vendée			
9-11S	Joutes sportives à l'USY, Yverdon Matches de football & tchoukball maîtres - élèves Patinoire et piscine (2x2 périodes) Dernière semaine : activités variées	Comédie musicale improvisée	Journée de l'élégance et de la courtoisie Journée CET sur la raisinée	Bilan de santé, actions de vaccination (rougeole, cancer du col de l'utérus)
10S	Camps dernière semaine à Bâle, Berlin, haute montagne et Nendaz.	Exploration du monde "Les peuples"	Risques liés à l'internet : Pro des Médias Visite du salon des métiers et de la formation à Lausanne	
10-11S	Courses d'orientation à Vaumarcus.			
11S	Camp en Vendée (Noirmoutier et Yeux) Sorties/camps de fin d'études la dernière semaine.	Exploration du monde « Jérusalem »	Séance d'information aux 11 <sup>e</sup> sur le CPNV, aula et salle EPH à Jura Journée de prévention des 11 <sup>e</sup> à la cabane des scouts (alcool, estime de soi, suicide chez les jeunes) Visite de quelques infrastructures de la commune de Grandson	
Hors école	Remise des anciens certificats de 11 <sup>e</sup> après 10 ans.			

D'autres activités sont organisées au cours de l'année par les enseignants, notamment : Noël des aînés, visite de Champittet, sorties culturelles liées aux cours (grec, latin, cuisine, etc), jardin pédagogique, visite du château de Grandson, visite du centre de l'OCOSP à Yverdon, etc.

### Activités facultatives

#### Petit Chœur

Le petit chœur de Grandson, cette année, a donné plusieurs concerts dans la période de Noël, a enregistré un CD de 23 chants en janvier en bénéficiant d'un accompagnement au piano de Véronique Piller. Le petit chœur a participé aux rencontres suisse de chœurs de jeunes à Lucerne, avec un passage en direct à la radio. Le Petit Chœur a donné son concert annuel à la salle de l'Etoile à Yverdon devant une salle comble et enthousiaste et animé les promotions de fin d'année.

#### Improvisation

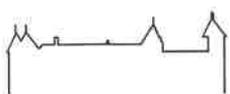
Deux groupes d'improvisation sont en activité.

#### Robotique

Participation à la finale régionale de la First lego league lors de la journée portes-ouvertes du CPNV.

#### Cours facultatifs

Différents cours facultatifs sont proposés tout au long de l'année : italien, grec, échecs, astronomie pour les élèves des degrés secondaires, et en sport pour les élèves des degrés 7 à 11 : volley, karaté, jeux divers, handball, unihockey par exemple.



**Quelques reflets en images :**



Camp de ski



Camp des 11<sup>e</sup> en Vendée



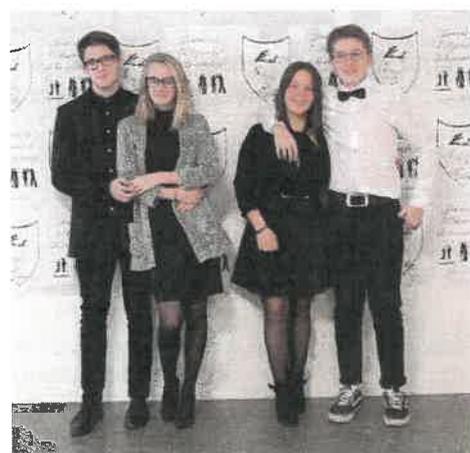
La raisinée organisée par le Conseil d'Établissement



Concours de robotique



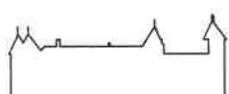
1<sup>er</sup> pierre pour le centre sportif à Borné-Nau



Journée de l'élégance et de la courtoisie à BN



Quelques-unes des quelque 28 palettes livrées en avril et juin



## Conclusion et remerciements

L'intégration d'élèves à besoins particuliers dans l'école obligatoire se poursuit et se développe. La loi cantonale vaudoise sur la pédagogie spécialisée (LPS) devait entrer en vigueur en août 2018. Madame Cesla Amarelle, Cheffe du DFJC, a décidé de reporter la mise en œuvre de cette loi au 1<sup>er</sup> août 2019, afin de privilégier un concept cantonal reflétant une vision à 360° des besoins de l'école (pédagogie spécialisée, encadrement socio-éducatif, migration et prévention) et garantir ainsi au système un fonctionnement cohérent et efficace dès la rentrée 2019. Au niveau départemental, un important rapprochement entre la direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) et le service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF) a été initié, avec désormais à la tête de ces deux entités une seule personne, M. Valceschini. Dès lors, nous travaillons au sein de notre établissement à l'élaboration de notre propre concept, à mettre en œuvre chez nous.

L'entrée « en force » de l'arrêt du tribunal fédéral relatif à la gratuité de l'école n'aura pas de grands effets chez nous en ce qui concerne les camps et les activités parascolaires grâce à la générosité de nos communes, des effets concrets ont été observés, comme une augmentation du nombre de palettes de matériel scolaire livré par La Direction des achats et de la logistique (DAL), tout le matériel et les petites fournitures étant désormais fournis et à charge de l'Etat.

S'agissant des fournitures scolaires, chaque année, ce sont environ 14 à 18 palettes de matériel qui sont livrées en avril, auxquelles s'ajoutent 4 à 5 palettes livrées avant l'été. Cela représente 3,5 tonnes de matériel à placer sur les étagères de l'économat entre avril et mai, puis à manipuler ensuite pour distribution aux enseignants. La dépositaire déplace donc plus de 6 tonnes de matériel entre avril et août.

Pour cette année exceptionnelle, puisqu'il s'agissait d'équiper les élèves avec le matériel de base, ce sont une trentaine de palettes qui ont été livrées entre avril et juin. Les 6 tonnes de matériel reçu et déplacé ont donc quasi doublé cette année.

Deux grands chantiers sont en cours à Borné-Nau, qui mobilisent les autorités communales, intercommunales et l'école. Les séances se succèdent ou se profilent, chacun travaillant à l'élaboration du meilleur projet possible, dans les limites de son champ de compétence, en bonne intelligence.

J'ai été absent de mon poste depuis mi-avril jusqu'à cet automne. Je profite de la rédaction de ce rapport pour remercier chaleureusement M. Michel Sansonnens, doyen, qui m'a remplacé, et les membres du comité directeur et du CET du chaleureux accueil qu'ils lui ont réservé.

Le conseil d'établissement (CET) a organisé une grande fête de la raisinée pour les élèves secondaires, et une action de collecte et tri des déchets avec le groupe « Plogging » de Grandson, durant la dernière semaine d'école. L'équipe en place fourmille d'idées, s'investit sans compter et je leur en suis très reconnaissant.

Je remercie une fois de plus tous les acteurs de l'école, autorités intercommunales et communales, personnel d'entretien, administratif, enseignants, pour leur engagement et la qualité de leur travail. Je remercie en particulier le comité de direction pour l'excellence de nos relations et notre intense collaboration. Notre établissement scolaire a encore de nombreux défis à relever et projets à concrétiser, qui ne peuvent l'être à mon avis qu'en échangeant et collaborant régulièrement, comme cela a été le cas cette année scolaire à nouveau.

Claude Bohnenblust



Directeur





## Rapport de gestion du bâtiment Borné Nau A, propriété de l'ASIGE

Depuis le début de son exploitation, en mai 2016, le bâtiment vit, s'organise et de temps à autres s'abîme. Pour cela, le Comité de direction a dû faire face ces dernières années à divers achats, travaux, voire investigations.

Ce fut le cas pour connaître la source d'odeurs nauséabondes récurrentes dans les couloirs du rez-de-chaussée. L'entreprise Cand-Landi a été mandatée pour y remédier. En promenant ses caméras dans les canalisations du bâtiment, elle a trouvé la source de ce parfum désagréable. Il provenait bien d'une canalisation obstruée par les déchets de chantier.

### **Infiltration d'eau et maîtrise de la température**

Nous avons eu droit aussi à diverses infiltrations d'eau, par les fenêtres ou par le toit. Dans ce dernier cas, une étanchéité défectueuse a occasionné une coulée d'eau via la ventilation depuis le toit jusqu'au rez-de-chaussée.

D'autres investigations n'ont mené à rien, comme la recherche d'une solution pour réguler correctement la ventilation dans le bâtiment pour abaisser la température en été et l'augmenter en hiver.

Et c'est aussi compliqué que de baisser les stores des classes en plein jour alors qu'il y a une faible bise qui les remontent inexorablement pour des questions de sécurité rendant les tableaux interactifs quelque peu inutilisables.

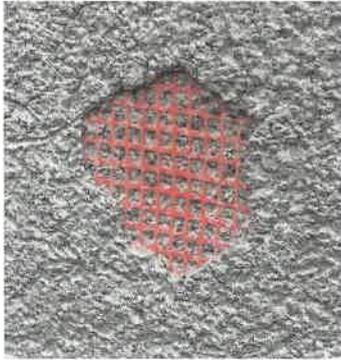
Mais la norme Minergie est faite de contraintes qui ne tiennent malheureusement pas compte du côté pratique de l'utilisation du bâtiment et de ses utilisateurs.

Il arrive aussi que nous trouvions des solutions ou des parades pour protéger le bâtiment de la fougue juvénile qui l'habite.

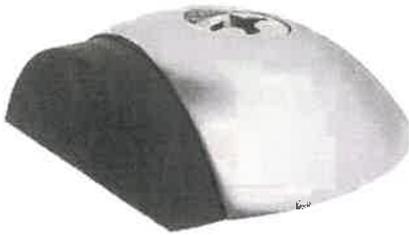
### **Détériorations**



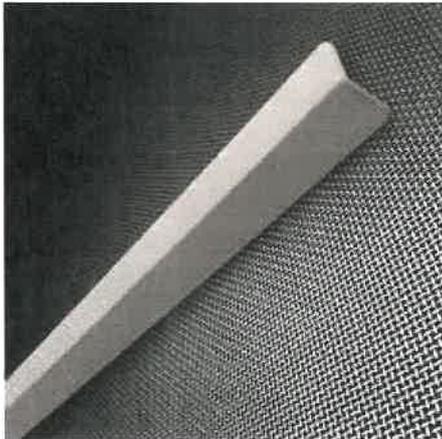
A l'extérieur, les trois piliers sous le préau ont été recouverts de tôle en alu brut de 3mm. Coût : CHF 3200.-



Et les trous sur la façade sud sont régulièrement rebouchés et repeints par le concierge attiré du bâtiment, très attentif à toute déprédation.



A l'intérieur, pour éviter que les poignées de porte des classes ne défoncent continuellement les murs – malgré les butoirs posés, il est vrai, sur du placoplâtre – il a été décidé de les remplacer par des butoirs au sol en espérant que les cadres de porte ne vont pas trop en souffrir.



Tous les angles vifs à l'intérieur du bâtiment ont été recouverts d'une arrête pour éviter que la tapisserie ne se détériore trop rapidement et se déchire, comme cela a été constaté à quelques endroits de grand passage. Coût : CHF 2'100.-



Les portes des casiers sont aussi régulièrement endommagées. Le concierge effectue les réparations, mais c'est plus souvent des remplacements qui doivent être faits.

Dans ce cas, la facture va à l'élève responsable du casier qui peut se faire rembourser par son assurance privée. Car la porte vaudrait tout-de-même entre CHF 310.- et CHF 436.-, suivant sa taille.

Mise à part ces quelques points, divers aménagements dans différents locaux soit de stockage; soit d'entretien ou au secrétariat ont été effectués au fur et à mesure que les besoins se faisaient sentir.



Comme pour **la salle de dessin** où il s'est avéré indispensable de remplacer la tapisserie autour des éviers par du carrelage. Coût des travaux : CHF 2'052.-

Ou la mise à niveau le système de communication de l'alarme dans l'ascenseur qui fonctionne en GSM avec la technologie 2 G, une norme qui sera abandonnée très prochainement. Coût : CHF 1'490.-

Puis, des étagères par-ci, des prises électriques ou informatiques par-là, des armoires pour les classements ou pour les archives... Bref, le CODIR reste toujours attentif aux besoins de chacun et étudie toutes les demandes avec bienveillance.

### Panneaux photovoltaïques



Relevons encore que les panneaux photovoltaïques ont permis d'emmagasiner depuis le début de leur exploitation 32379 kWh, ce qui correspond à un montant d'environ CHF 3'200.-

Pour la seule année 2018, ce sont env. 9000 kWh qui ont été comptabilisés, soit un montant d'environ CHF 900.-

Pour conclure, le Comité tient à relever qu'il est très satisfait du travail et de l'attention portée à l'entretien par Monsieur Neil Kabling. Il assure depuis janvier de cette année, le service d'entretien du bâtiment et est aidé lors de gros travaux, par ses collègues des autres bâtiments scolaires de Grandson. Le CODIR remercie toute l'équipe pour l'excellent travail effectué.

Au nom du comité directeur :

Stéphane Silvani  
Président

Francesco Di Franco  
Membre

Grandson, le 7 novembre 2019

1000000



## **Rapport du comité de direction pour l'année scolaire 2018/2019**

Le comité vous présente ci-dessous les points marquants de l'année scolaire 2018 – 2019. Vous y trouverez un rapport de gestion sur le bâtiment Borné Nau A (BNA), édifice appartenant à notre association (comme demandé au précédent conseil), une rétrospective du conseil d'établissement (CET), un point de situation des divers projets futurs et bien évidemment le résumé des comptes.

### **Statuts**

Les articles « financiers » sont en consultation dans les services de l'état afin de vous présenter un projet consolidé, légal et réaliste qu'on présentera à la commission au printemps pour un vote en juin prochain selon la demande de la commission qui a étudié les futurs projets de Concise et Champagne en septembre dernier.

### **Les transports**

Comme les années se suivent mais ne se ressemblent pas, des problèmes apparaissent sur les courses primaires, car il y a de nouveaux enfants à scolariser et pas forcément aux mêmes endroits que l'année précédente, cela incombe des temps supplémentaires dans la cour, la remarque la plus fréquente étant « l'année dernière c'était mieux » Oui certes mais les données changent. Nombre d'élèves, élèves changent de classe, le « ramassage » n'est plus le même ....

Nous avons du gérer un nombre de plus grand d'incivilités des enfants : bagarres, humiliations dans et hors transports, détériorations du matériel roulant et non-respect des normes de sécurité en vigueur. Nous allons travailler sur des simulations avec les perspectives futures : de nouvelles constructions, un programme scolaire « école en continu » afin de chiffrer l'impact financier sur les transports.

### **Projet espace repas**

Ce poste est repris dès le début de la rentrée d'août 2018 par le Réseau d'accueil des enfants de Grandson et environs (RAdEGE).

### **CeT**

Le Conseil est au complet depuis plus d'un an, ce qui donne une belle énergie et la force pour mettre sur pieds, le marathon de la Raisinée en septembre 2018 et un plog-in le 30 juin de cette année. Un diaporama photo vous sera certainement plus parlant.

### **Devoirs accompagnés**

En moyenne, 56 enfants de 3 à 8 primaires sont accueillis sur 4 jours par semaines par 13 accueillants sur les sites de Montagny, Les Tuileries, Grandson, Champagne, Concise et Villars-Burquin. Nous constatons que les élèves ont de plus en plus de difficultés d'apprentissage et nécessitent beaucoup d'attention. Les communes mettent à disposition gracieusement les locaux utilisés.

### **Rapport de gestion du bâtiment Borné Nau A**

Depuis le début de son exploitation, en mai 2016, le bâtiment vit, s'organise et de temps à autre s'abîme. Pour cela, le Comité de direction a dû faire face ces dernières années à divers achats et travaux. Un rapport annexé et joint à ce rapport

#### **Finances**

Total des charges Comptes 2018-19	4 873 767.55		4 873 767.55
Total des charges Budget 2018-19	5 133 300.00	CO 2017-18	4 843 436.73
Variation en %	5.06 %		-0.63%
Part à charge des Communes CO 2018-19	4 689 500.55	CO 2017-18	4 590 923.09
Solde en faveur des communes (écart CO/BU)	275 986.82		

Les effets du marché public sur les transports donnent un résultat positif, le budget tient également compte d'une réserve pour les camps et sorties qui n'a pas été utilisée. Le comité et la bourse ont commencé une réflexion sur les locations des bâtiments, des audits seront faites durant le printemps dans les communes locatrices.

Vous trouverez dans les documents annexés :

- Les comptes 2018-2019
- Le Bilan au 31 juillet 2019
- La répartition par communes sur les comptes
- La répartition par commune pour le primaire
- La répartition par commune pour le secondaire
- La répartition par commune pour les transports
- La répartition des locations par commune

Principales variations :

100.300.2	Comité de direction (CoDir) Une partie du CoDir n'est pas salariée de l'ASIGE et figure sous le 100.308 (nouveau compte)
101	Direction et secrétariat Pas eu besoin d'investissement particulier
102.318	Transport d'élèves Un gain s'est fait sentir avec l'entrée en vigueur des tarifs suite au marché public
102.309	Frais de patrouilleurs scolaires Des coûts de l'exercice précédent ont été envoyés tardivement env. Fr. 25'000.00
110.311	Matériel et mobilier scolaire tables, chaises, bureaux pour Fiez + BND env. Fr. 15'000.00, pupitres et chaises pour les Tuileries env. Fr. 18'000.00
110.316	Location des classes Correction indemnités locaux Montagny 2016-2017 (dû au fait que le montant des indemnités locaux 2016-17 a été modifié lors de l'établissement du décompte final, établi au mois de décembre 2017 et qu'il ne correspondait plus au montant des comptes révisés) Ecart avec budget et comptes car primaires et secondaires = nouvelle loi (avant 1-6 = primaires et 7-11 = secondaires)
110.318.6	Assurances des élèves Avant répartition montant de la prime 50% PR et 50% SEC et maintenant réparti selon le nombre d'élèves
121.312	Energie (chauffage, électricité) (prestations commune de Grandson à forfait) Au budget 2018-19 on n'avait pas encore établi la part Conciergerie et énergie pour les Fr. 150'000.00, finalement c'est conciergerie KCHF Fr. 105'000.- et énergie Fr. 45'000.00 alors qu'au budget 18-19, il avait été mis Fr. 120'000.00 et Fr. 30'000.00
120.316	Location des classes Ecart avec budget et comptes car primaire et secondaire = nouvelle loi (avant 1-6 = primaire et 7-11 = secondaires)
140	Surveillance pauses de midi La surveillance a été reprise par la FAdEGE qui a facturé ses prestations à l'ASIGE car prévu au budget

**LE CONSEIL INTERCOMMUNAL,**

Vu le rapport du comité de direction, ouï le rapport de la commission de gestion, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

- Article premier – **d'adopter** les comptes de l'exercice 2018-2019.
- Article 2 - **de donner décharge** au comité de direction de sa gestion de l'exercice 2018-19.

Au nom du comité directeur :

A blue ink signature of Stéphane Silvani, consisting of a large, stylized 'S' followed by a horizontal line.

Stéphane Silvani  
Président

A black ink signature of Martine Dell'orefice, written in a cursive style.

Martine Dell'orefice  
Membre

13 novembre 2019



# Association scolaire intercommunale Grandson et environs

## ASIGE

### Rapport de la commission de gestion concernant l'exercice administratif et comptable 2018-2019

La commission de gestion du conseil intercommunal, composée de Mmes Anne-Catherine Cosandey, Orlita Lefebvre, Saskia Cachin (rapporteuse) et de MM Vincent Lebet, Pietro Palmieri, Michel Emmel et Joël Jeanneret s'est réunie en date du lundi 18 novembre 2019 dès 19h00 dans la salle de Justice à Grandson, dans le but de contrôler les comptes de l'exercice comptable 2018-2019 de l'ASIGE.

MM Stéphane Silvani, Francesco di Franco ainsi que Mmes Dominique Léglise et Virginie Chardon étaient à notre disposition pour répondre à nos questions.

En préambule, M. Silvani remercie les membres de la Commission de gestion d'être présents. Le délai légal entre l'envoi et la date de l'assemblée a été largement respecté, la commission de gestion remercie le comité de direction pour son travail.

Durant cette séance, les différents comptes ont été passés en revue, leurs résultats ainsi que les différences comparés et expliqués par rapport au budget prévu. Chaque membre de la commission a contrôlé par sondage quelques pièces comptables. Les membres présents du comité directeur ont pu répondre aux quelques interrogations soulevées par la commission.

La commission de gestion félicite le comité directeur pour sa gestion et la maîtrise des coûts.

La commission de gestion constate que le travail fourni par Mme Léglise et Chardon est d'excellente qualité. La comparaison entre les comptes 17/18, 18/19 et le budget 18/19 ont apporté des éclaircissements clairs et une lecture lisible pour des non-initiés.

A la question de la restitution du solde en faveur des communes la Commission de Gestion se propose de procéder comme pour les années précédentes, soit la restitution solde en faveur des communes.

La commission de gestion relève que parfois des écarts entre le budget et les comptes vient du fait que les 2 secteurs de l'école sont partagés de la manière suivante : le primaire comprend les années 1-8 et le secondaire 9-11, alors qu'auparavant le primaire comprenait les années 1-6 et le secondaire 7-11. Ceci change la clé de répartition.



La commission se rallie aux commentaires du dit comité et apporte les quelques remarques suivantes :

### **110.316 : Location des classes**

La Commission de gestion propose de suivre la démarche de l'Asige par rapport au mode de calcul envers les indemnités des locaux loués aux communes. En effet, cette tâche avait été faite il y a très longtemps et certains sont occupés actuellement par l'école, à contrario d'autre qui ne le sont plus. La valeur de calcul était basée sur la valeur ECA uniquement, ce qui ne correspond plus à la réalité d'aujourd'hui. Le calcul serait uniformisé par rapport à l'ECA, les investissements et transformation.

D'autre part, il serait utile qu'un cahier des charges soit défini par rapport à un standard que l'on exige (nettoyage, entretien régulier, etc).

### **130.465 : Devoirs surveillés**

Des familles sont en retard de paiement pour cette prestation.

La commission de gestion pense que les familles qui ont recours aux devoirs surveillés sont parfois en souffrance. Il faut donc agir avec équité et bienveillance. Quelques pistes sont proposées comme faire payer la prestation avant le début de celle-ci. Cela pose cependant quelques problèmes organisationnels.

### **102.318 : Transports**

La commission de gestion constate que le montant global du marché public concernant les transports a été respecté durant l'année scolaire 2018-2019. Un gain s'est même ressenti.

### **9105 : Compte Doyen**

La commission de gestion atteste la demande de PB Révision de revoir les droits et modes de signatures pour l'ensemble des comptes bancaires. Il est suggéré d'utiliser un mode de signature à 2. Il est aussi recommandé d'être plus attentif au montant du plafond maximal fixé concernant le compte doyen. La commission de gestion comprend que ce compte fluctue en fonction des diverses activités de l'école.

Mmes Léglise et Chardon veulent aussi discuter avec le doyen en charge des finances afin de mettre en place des moyens facilitateurs et plus compréhensifs face aux factures diverses qui viennent de l'école, plus particulièrement lors des camps (numérotation regroupée etc).



Rapport du fiduciaire :

Les conclusions de celle-ci nous confirment que la comptabilité est tenue avec rigueur et exactitude. Il relève aussi l'amélioration de l'organisation de l'Association par rapport à la Bourse.

La commission se montre très satisfaite par la gestion menée par les membres du Comité de Direction et plus particulièrement par le travail fourni par Mmes Léglise et Chardon. Elle forme néanmoins les réserves d'usage pour le cas où certains éléments n'auraient pas été portés à sa connaissance.

Sur la base de ce qui précède, nous recommandons à l'assemblée d'accepter la proposition suivante :

**Le Conseil Intercommunal, vu le rapport du comité de direction, ouï le rapport de la commission de gestion, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :**

**Article premier :**

- **Les comptes de l'exercice 2018-2019 sont adoptés**

**Article deuxième :**

- **Décharge est donnée au comité de Direction de sa gestion de l'exercice 2018-2019**

Les membres de la commission de gestion :

Mme Anne-Catherine Cosandey

M. Michel Emmel

M. Vincent Lebet

M. Pietro Palmieri

Mme Orlita Lefebvre

M. Joël Jeanneret

Mme Saskia Cachin (rapportrice)

S. Cachin

J. Jeanneret

